

les Gordon les questions commerciales, ni n'est mieux en état de juger de notre situation financière. Ce n'est pas parce que c'est un bon libéral, mais je voudrais bien que le Gouvernement essaye, s'il y a la moindre possibilité, d'engager sir Charles Gordon à devenir notre future représentant permanent à Washington.

(La résolution est adoptée).

M. McKENIE: Quel est le programme pour demain?

L'hon. M. ROWELL: Demain est la journée réservée à la besogne des députés. On s'occupera d'abord des avis de motions et des questions.

La séance est levée à onze heures moins cinq minutes du soir.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. EDGAR N. RHODES.

Mercredi, 2 avril 1919.

(La séance est ouverte à deux heures.)

AJOURNEMENT DE PAQUES.

L'hon. sir THOMAS WHITE (premier ministre intérimaire): Relativement aux vacances de Pâques, je donne avis que, demain, je proposerai que la Chambre s'ajourne le jeudi 17 du courant, à six heures p.m., pour ne se réunir de nouveau que le mardi 22 courant.

QUESTIONS.

M. LE JUGE F. S. MACLENNAN.

*M. ARCHAMBAULT demande:

1. L'honorable juge F.-S. Macleennan, de Montréal, a-t-il, depuis le 1er janvier 1912, rempli des charges permanentes ou temporaires relevant du Gouvernement fédéral?

2. Dans l'affirmative, à quelles dates a-t-il été désigné à ces fonctions, et quels étaient les émoluments ou la rémunération y attachés?

3. Quelles sommes ont été versées à l'honorable juge F.-S. Macleennan par le Gouvernement depuis le 1er janvier 1912?

L'hon. M. MEIGHEN (ministre de l'Intérieur): Réserve.

M. ARCHAMBAULT: Quand puis-je espérer recevoir une réponse à cette question?

72

L'hon. M. MEIGHEN: Les réponses aux deux premières questions, qui sont du ressort du ministère de la Justice, ont été fournies il y a quelque deux semaines ou plus, et transmises au bureau du secrétaire d'Etat (M. Burrell). Comme la dernière question regarde tous les départements administratifs, le secrétaire d'Etat ne saurait y répondre avant d'avoir reçu des communications de tous ces départements.

COUR D'APPEL IMPERIALE.

M. CRONYN demande:

1. Le lord chancelier a-t-il, en conformité d'une résolution adoptée à la conférence impériale de 1916, transmis au gouvernement du Canada un mémoire de propositions relatives à la constitution d'un tribunal impérial d'appel?

2. Le Gouvernement a-t-il l'intention, en recevant ces propositions, de soumettre à la Chambre son avis sur ce point avant de répondre au gouvernement du Royaume-Uni?

L'hon. M. ROWELL: Non.

2. Répondu sous le n° 1.

LA COMMISSION D'ETABLISSEMENT DES SOLDATS.

M. SINCLAIR (Antigonish-et-Guysborough) demande:

Quel a été, jusqu'au 31 décembre 1918, le total des dépenses faites en Nouvelle-Ecosse relativement au bureau de l'établissement des soldats?

L'hon. M. MEIGHEN (ministre de l'Intérieur): Le total des sommes déboursées à l'occasion des emprunts autorisés par la commission de l'établissement des soldats dans la province de la Nouvelle-Ecosse jusqu'au 31 décembre dernier est comme suit: Prêts aux colons, \$2,500; inspections et frais généraux, \$309.25; total, \$2,809.25.

SERVICE DE L'ENREGISTREMENT NATIONAL.

M. MARCILE (Bagot) demande:

Quelle somme a été allouée du chef de l'enregistrement en juin 1918 pour (a) le registraire; (b) les sous-registres; (c) le loyer des maisons utilisées pour les fins des bureaux le jour de l'enregistrement, dans le comté de Bagot?

L'hon. M. ROWELL (président du conseil): a—\$506.20; b—\$834.13; c—\$100.

M. MARCILE (Bagot) demande:

1. Quel est le montant du compte réclamé par le registraire du comté de Bagot pour les employés de l'enregistrement de juin 1918; (a) pour le paiement des sous-registres; (b) le loyer des maisons utilisées aux fins des bureaux le jour de l'enregistrement?

2. Quelle somme a été payée?